

SOMMAIRE

Assainissement

Eau potable

Gestion des déchets

Assainissement

(Se référer au « zonage des techniques d'assainissement »).

Assainissement collectif :

- le réseau

La commune d'Ardon est équipée d'infrastructures de collecte et de traitement des eaux usées au niveau du bourg. Ce réseau permet le raccordement de 211 logements.

Un réseau d'assainissement est également présent sur le hameau de Limère. Ce réseau, qui comprend plusieurs habitations sur la commune d'Ardon, est raccordé à la station d'épuration d'Orléans.

Le réseau de collecte est de type séparatif strict. Sa longueur est d'environ 4,9 km. Quatre postes de refoulement permettent d'amener les effluents du bourg jusqu'à la station d'épuration.

Une étude diagnostique a été réalisée afin de proposer un programme de travaux sur le système d'assainissement (réseau, station d'épuration).

Un réseau pluvial et des caniveaux complètent le réseau d'eaux usées pour permettre l'évacuation des eaux pluviales. La totalité des habitations raccordables au réseau d'eaux usées sont également desservies par le réseau d'eaux pluviales

Le débouché des différents tronçons du réseau d'eaux pluviales est l'Ardoux. Sur les hameaux, il existe des fossés permettant l'évacuation des eaux pluviales.

À noter la présence d'un quartier militaire au Nord de la commune qui possède son propre dispositif d'assainissement.

- Le traitement des eaux usées :

La station d'épuration d'Ardon est de type lagunage.

La capacité nominale de la station d'épuration est de 800 HE, soit 150 m³/jour et 42,5 kg.DBO₅/jour. Son exutoire est l'Ardoux.

Une étude diagnostique est en cours sur le réseau et la station d'épuration. Les premiers résultats donnent un débit en entrée de station compris entre 80 et 115 m³/jour.

Les surfaces des bassins sont les suivantes :

- 1^{er} bassin : 4 000 m²
- 2^{ème} bassin : 2 000 m²
- 3^{ème} bassin : 1 800 m²

Le rejet s'effectue dans l'Ardoux.

Assainissement autonome :

- les zones concernées :

Aujourd'hui, la totalité de la commune relève de l'assainissement autonome.

Figure 3 : répartition des habitations assainies sur le mode autonome

VILLAGE - LIEUX-DITS	NOMBRE DE MAISONS
ROUTE D'OLIVET	19
BLANCS BOULEAUX	24
BOISGIBAULT	6
TELEGRAPHE+GDE BRUYERE	4
ROUTE DE MARCILLY	17
ROUTE DE LA FERTE	21
OLIVET A JOUY	8
ROUTE DE MEZIERE	5
MARCHAIS TIMON	18
ROUTE DE JOUY	13
PIGEON VERT	15
CHEMIN DE SAINT CYR	11
RD 18	8
TOTAL	169

La faisabilité de l'assainissement autonome est évaluée en tenant compte de la typologie de l'habitat et de la nature des sols.

Assainissement pluvial :

- Les réseaux :

Un réseau pluvial et des caniveaux complètent le réseau d'eaux usées pour permettre l'évacuation des eaux usées pluviales. La totalité des habitations raccordables au réseau d'eaux usées est également desservie par le réseau d'eaux pluviales.

Le débouché des différents tronçons du réseau d'eaux pluviales est l'Ardoux. Sur les hameaux, il existe des fossés permettant l'évacuation des eaux pluviales.

Aucun problème d'évacuation n'a été mis en évidence lors des investigations.

Concernant le traitement, aucun ouvrage de traitement des eaux pluviales n'est présent sur la commune.

Eau potable

Le réseau de distribution dessert le bourg, un grand nombre d'écarts, les divers lotissements implantés en milieu boisé (allant du lotissement du Pigeon Vert, situé sur la limite communale avec Jouy-le-Potier, jusqu'à l'aire d'autoroute). La zone de Limère est quant à elle en partie reliée au réseau de la ville d'Orléans.

La qualité des eaux captées et distribuée par le réseau communal est régulièrement contrôlée sur la base d'un arrêté préfectoral. Plusieurs fois par an, des analyses physico-chimiques et bactériologiques sont réalisées.



PLV : 00101000 page : 1

Délégation départementale du Loiret - Pôle santé publique et environnementale



Affaire suivie par :
Nathalie DUFRENOY
Tel : 02 38 77 31 37

Destinataires
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE ARDON

Prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine, sur l'unité de gestion de :

AEP ARDON

Prélèvement	00101000	Commune	ARDON
Unité de gestion	0001 AEP ARDON	Prélevé le :	mercredi 20 janvier 2016 à 09h31
Installation	UDI 000340 ARDON	par :	CARSO-LC
Point de surveillance	P 0000000339 BOURG	Type visite :	D1
Localisation exacte	MAIRIE - TISANERIE	Motif :	CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'A.P.

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Références de qualité
		inférieure	supérieure
Température de l'eau	8,7 °C		25,00
Chlore libre	0,07 mg/LCl2		
Chlore total	0,07 mg/LCl2		

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type de l'analyse : D1FM Code SISE de l'analyse : 00110870 Référence laboratoire : LSE1601-26893

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0	qualit.				
Couleur (qualitatif)	0	qualit.				
Odeur (qualitatif)	0	qualit.				
Saveur (qualitatif)	0	qualit.				
Turbidité néphélobimétrique NFU	0,46	NFU				2,00
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	11	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	5	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1	n/100mL		0		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7,70	unité pH			6,50	9,00
MINERALISATION						
Conductivité à 25°C	449	µS/cm			200,00	1100,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH4)	<0,05	mg/L				0,10
FER ET MANGANESE						
Fer total	<10	µg/l				200,00
Manganèse total	<10	µg/l				50,00

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00101000)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Signé à Orléans le 17 mars 2016

P/ le délégué départemental
L'ingénieur d' études sanitaires

Vincent MICHEL

Affaire suivie par :
Jean-Pierre LE FRANCO
Tel : 02 38 77 31 34

Destinataires

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE D'ORLEANS
MONSIEUR LE DIRECTEUR - L'ORLEANAISE DES EAUX
MADAME LE MAIRE - MAIRIE D'ARDON

Prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine, sur l'unité de gestion de :

AEP ORLEANS

Prélèvement	00106054	Commune	ARDON
Unité de gestion	0097 AEP ORLEANS	Prélevé le :	lundi 02 janvier 2017 à 11h30
Installation	UDI 000474 ORLEANS	par :	CARSO-SS
Point de surveillance	S 0000000836 DOMAINE DE LIMERE BALNEADES	Type visite :	D1
Localisation exacte	SANITAIRES HANDICAPES	Motif :	CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'A.P.

Mesures de terrain

	Résultats		Limites de qualité		Références de qualité	
			inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Température de l'eau	11,4	°C				25,00
Chlore libre	0,09	mg/LCl2				
Chlore total	0,13	mg/LCl2				

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901						
Type d'analyse : D1FM		Code SISE de l'analyse : 00116549		Référence laboratoire : LSE1701-12145		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Turbidité néphélométrique NFU	<0,10	NFU				2,00
Aspect (qualitatif)	0	qualit.				
Couleur (qualitatif)	0	qualit.				
Odeur (qualitatif)	0	qualit.				
Saveur (qualitatif)	0	qualit.				
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	12	n/mL				
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/100mL		0		
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/100mL				0
Escherichia coli /100ml -MF	<1	n/100mL		0		
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	<1	n/100mL				0
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7,80	unité pH			6,50	9,00
MINERALISATION						
Conductivité à 25°C	408	µS/cm			200,00	1100,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH4)	<0,05	mg/L				0,10
FER ET MANGANESE						
Fer total	<10	µg/l				200,00
Manganèse total	<10	µg/l				50,00

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00106054)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Signé à Orléans le 11 janvier 2017

P/ la déléguée départementale
L'ingénieur d'études sanitaires

Vincent MICHEL



Rapport 2014

Prix et Qualité des Services Publics

Eau potable **et assainissement collectif**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500068-20150615-2015052b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2015

Publication : 26/06/2015

Le Maire,
Elysabeth BLACHAIS-CATOIRE



DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal d'ARDON :

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
- Vu ses statuts,
- Vu le décret n°94-841 du 26 septembre 1994 relatif aux conditions d'information sur la qualité de l'eau distribuée en vue de la consommation humaine,
- Vu la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,
- Vu la Loi n°95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et les délégations de service public,
- Vu le décret n°95-365 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.

DÉCIDE À

d'adopter le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement **pour l'année 2014**, annexé à la présente délibération.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE EAU POTABLE

1- CONTEXTE CONTRACTUEL

VEOLIA Eau assure pour le compte de la Commune d'Ardon une prestation de service pour l'assistance technique, l'astreinte et les travaux du service d'alimentation en eau potable depuis le 1^{er} septembre 2011.

La production et le traitement de la ressource sont assurés par la Commune d'Ardon. La Collectivité confie à VEOLIA Eau le soin de vérifier les installations et d'assurer, le cas échéant, l'entretien et les dépannages électromécaniques, ainsi que d'assurer une astreinte 24h/24h et 365 jours/an pour garantir la continuité du service public.

Le nettoyage de la cuve du château d'eau est inclus dans le contrat.

Le suivi du fonctionnement du réseau, l'entretien, les réparations des canalisations et branchements sont à la charge de la commune qui pourra en confier tout ou partie à VEOLIA Eau.

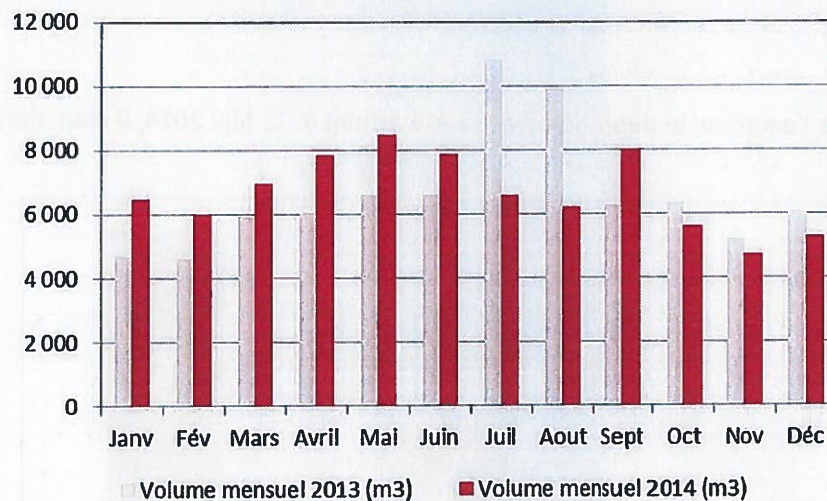
Conformément à l'Article 6 du contrat de prestation de service, VEOLIA Eau doit remettre à la collectivité un rapport annuel avant le 1^{er} mai de chaque année permettant une synthèse des événements de l'année écoulée. Ce rapport présentera notamment :

- ④ Les volumes produits et distribués.
- ④ Les consommations d'énergie et les différents ratios de fonctionnement mensuels.
- ④ L'état des différentes opérations effectuées dans l'année.
- ④ Les travaux d'amélioration, de réparation ou de renouvellement à envisager.

2- VOLUMES

2.1 Volumes produits

Mois	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc	TOTAL
Volume mensuel 2014 (m ³)	6 469	5 962	6 930	7 834	8 437	7 866	6 553	6 186	7 991	5 599	4 708	5 293	79 828
Volume moyen 2014 (m ³ /J)	209	213	224	261	272	262	211	200	266	181	157	171	
Variation N/N-1	38%	29%	17%	30%	27%	19%	-39%	-38%	27%	-11%	-9%	-12%	1%
Volume mensuel 2013 (m ³)	4 681	4 623	5 906	6 043	6 619	6 598	10 816	9 903	6 282	6 299	5 198	6 036	79 004
Volume moyen 2013 (m ³ /J)	151	165	191	201	214	220	349	319	209	203	173	195	



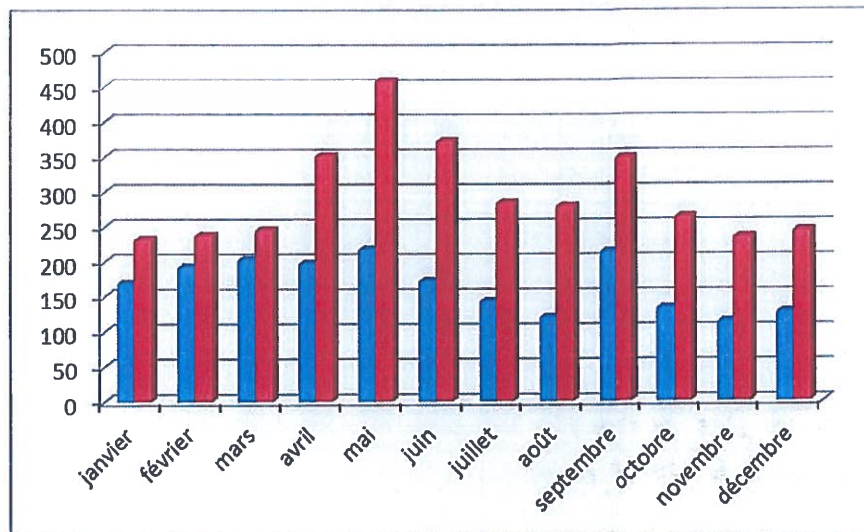
En 2014, 79 828 m³ ont été prélevés dans la nappe, soit +1% par rapport au volume 2013. Les pics de production de juillet et août 2013 ne se retrouvent pas en 2014.

Cependant le premier semestre et le mois de septembre voient une production accrue.

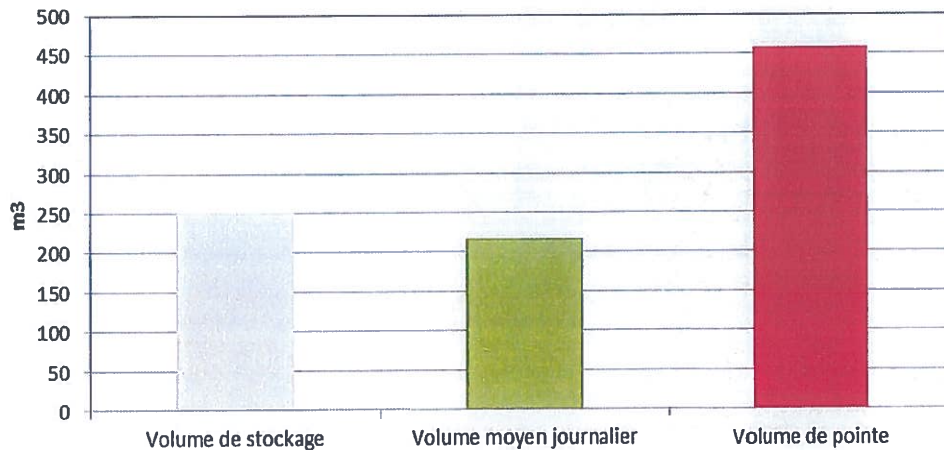
L'été plutôt maussade de 2014 suivi d'une arrière-saison en septembre plus agréable est une explication certaine à ce changement de profil.

2.2 Volumes mini/maxi

L'affichage des mini/maxi mensuels est assez intéressant, puisqu'il souligne les écarts de consommation :



Sur la durée de l'exercice, le débit de pointe a été atteint le 12 Mai 2014, il était alors de 458 m³/jour.

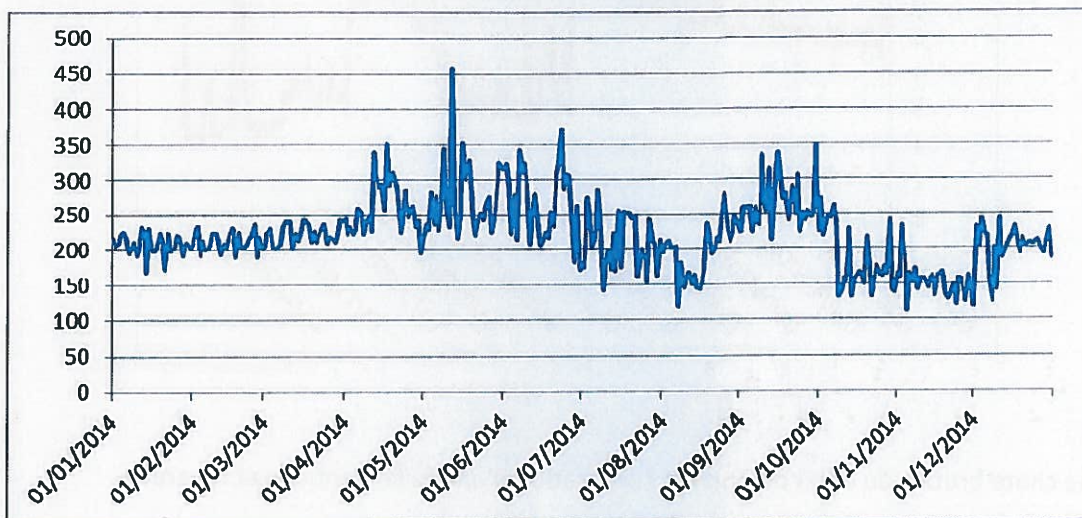


Le volume de stockage d'eau potable est de 250 m³. Le volume journalier moyen, de 217 m³/J, permet un bon renouvellement de l'eau. Il est à noter qu'en période de pointe la capacité du réservoir implique deux renouvellement de l'eau par jour.

Le détail journalier présenté ci-après apporte quelques explications complémentaires.

2.3 Volumes journaliers

Volume Journalier



Le volume produit sur la période de l'exercice 2014 s'élève à 79 828m³, soit une moyenne de 219 m³/jour.

Cela correspond à 199 L/jour/habitant¹ contre 197 L/jour/habitant en 2013, soit une augmentation de 1% : augmentation largement plus douce que les 25% de l'année 2013.

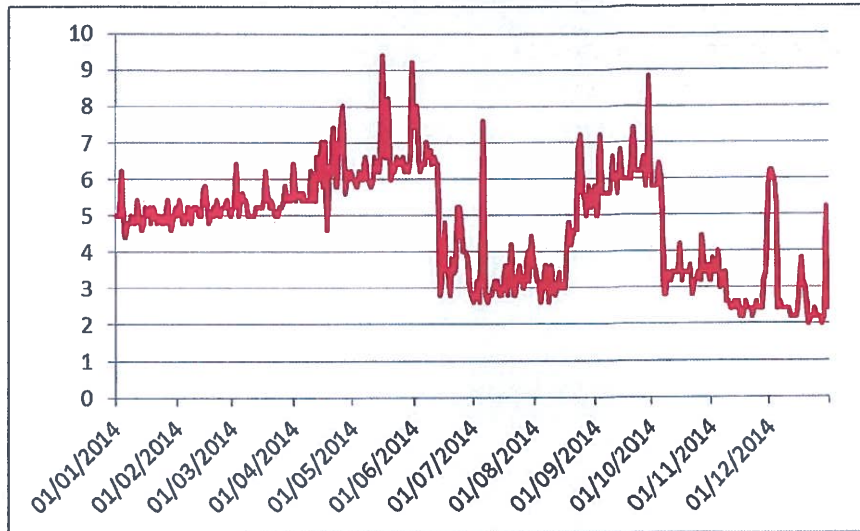
Cette consommation reste toutefois importante, la moyenne française étant d'environ 165 L/jour/habitant en 2014.

2.4 Débit de nuit

Le « débit de nuit » est le débit moyen minimum sur une demie heure, mesuré en distribution. Il est représentatif des pertes en eau sur le réseau de distribution de la commune.

¹ Sur la base de 1 100 habitants selon les sources de l'INSEE 2011.

Débit de nuit

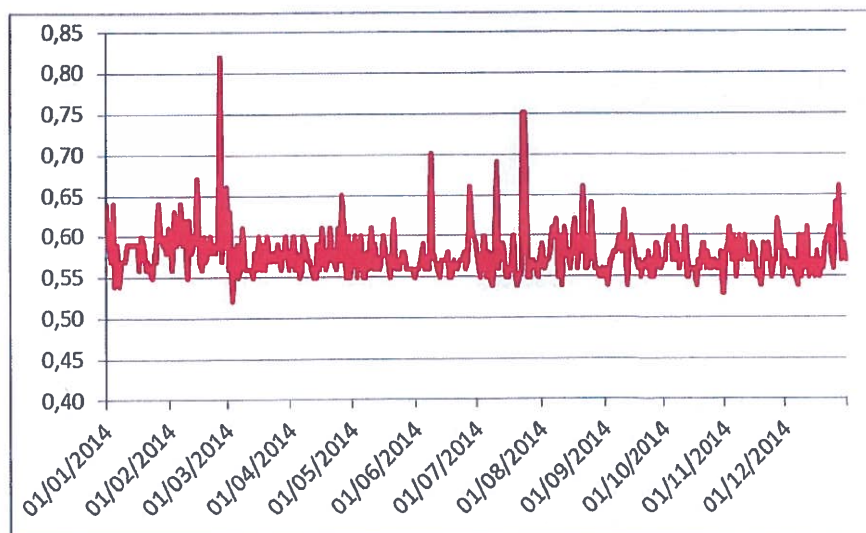


Une chute brutale du débit de nuit est l'illustration d'une fuite identifiée et réparée.

2.5 Suivi de la nappe

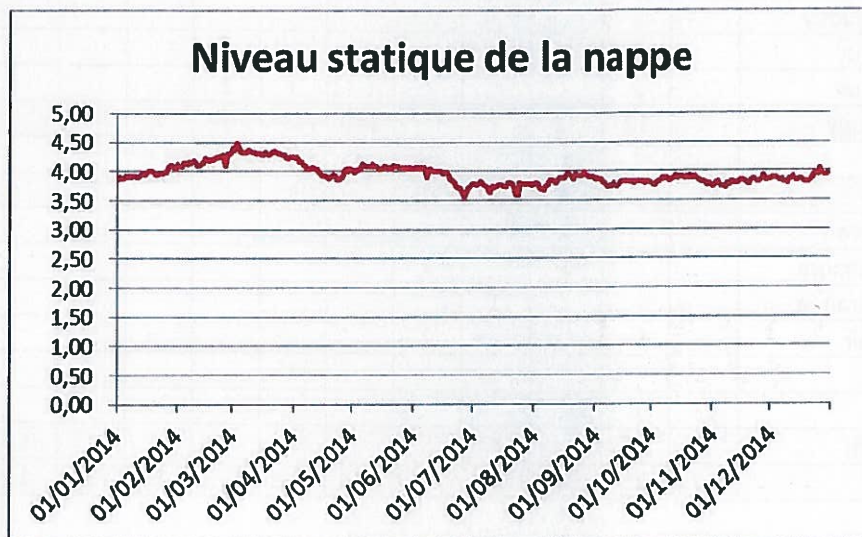
Le rabattement correspond à la différence entre le niveau statique de la nappe du forage (pompes de forage à l'arrêt) et dynamique (pompe de forage en marche). Il s'agit donc de la hauteur correspondant à la baisse du niveau de la nappe lorsqu'elle est soumise au pompage.

Rabatement de la nappe



Le rabattement est stable, la valeur moyenne annuelle est de 0,58m (pour rappel : 0,57m en 2013).

Cette valeur reste stable dans l'année, gage d'un bon renouvellement de la nappe, les karsts de l'Aquitanien ne sont vraisemblablement pas colmatés.



Là aussi la stabilité démontre la bonne recharge du forage.

Dans les documents techniques du forage, archivés sur le site www.infoterre.brgm.fr, on retrouve les données initiales du forage à sa mise en service en 1967 (cf. annexe 5). Il apparaît que le rabattement de la nappe était alors de 1,9 m à 106,8 m³/H. VEOLIA Eau n'a pas l'historique du forage et ne peut donc se prononcer sur une évolution du rabattement avec les données actuelles.

Il n'est pas non-plus possible de conclure si la nappe est à une profondeur plutôt moyenne ou haute.

Il serait intéressant de faire procéder à une inspection vidéo du forage, des essais de pompage ainsi que de contrôler l'ouvrage par un micro-moulinet. Il est important de réaliser ces opérations régulièrement afin de se prémunir d'une défaillance du forage. Ces trois analyses seraient pertinentes afin de faire un état des lieux du forage et du tubage.

3- ALARMES ET INTERVENTIONS

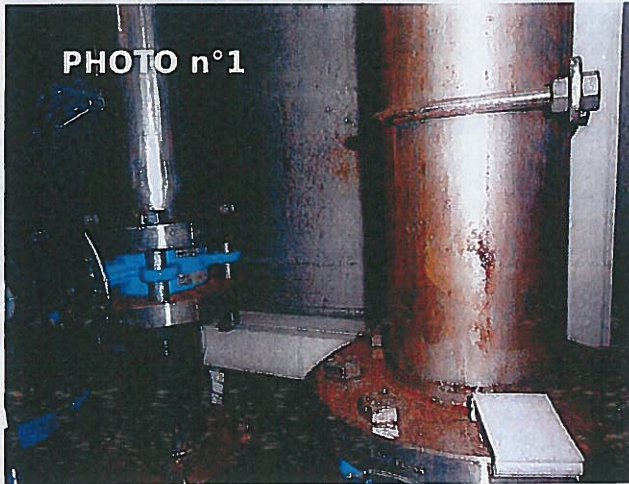
Libellé	Janv	fév	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	TOTAL
Défaut liaison PR Rte d'Olivet	17	12		9									38
NTH Rte de Jouy		2			1	1		1					5
Batterie poste local Jouy		1											1
Défaut pompe 1 Jouy		5	1					1					7
Défaut pompe 2 Jouy		2					1	1					4
Liaison PR Rte de Jouy		12	32	1		140	55	1	1			6	248
Intrusion station		1	1										2
Capteur réservoir			1		29		3			2		1	36
Transmission réservoir			1			1							2
Défaut pompe 1 exhaure			1		1							1	3
Défaut vanne eau traitée				1									1
Niveau bas réservoir					2								2
Niveau bas javel							1						1
Com automate												1	1
Débit nuit > 8 m3/h				4	5		1	1	7	1	1		20
TOTAL	17	35	37	15	38	142	61	5	8	3	1	9	371

Au cours de l'exercice 130 alarmes sont survenues contre 228 en 2012 et 130 en 2013. En excluant les défauts de liaison on descend à 85 alarmes.

Il est donc important de travailler sur la communication des postes Route de Jouy et Route d'Olivet, ce qui fiabilisera la surveillance.

4 - AMELIORATIONS - RENOUVELLEMENTS A ENVISAGER

4.1- Station de déferrisation :



- ① Piquage important des conduites et du filtre (photo n°1). A surveiller dans le temps.

- ② Nécessité de procéder au curage de la lagune de rejet des eaux de lavage et au renouvellement de la pompe de vidange.

4.2- Château d'eau :

Le château d'eau nécessite des travaux importants de réhabilitation en termes de :

① SECURITE SANITAIRE :

- ② Etanchéité du dôme : infiltrations d'eau dans la cuve d'eau potable (photo n°2).
- ③ Etanchéité de la cuve à reprendre : présence de cloques remplies d'eau croupie présentant un risque de pollution bactérienne très important.



② SECURITE DES PERSONNES :

- ③ Echelle de descente dans la cuve très dégradée, à renouveler, risque de chute de hauteur.
- ④ Garde-corps de la cheminée et de la cuve à renforcer ou renouveler, les garde-corps existants sont en aluminium et extrêmement fins, risque de chute de hauteur.

- ④ **Acrotère du dôme** d'une hauteur inférieure à 1,10 m (hauteur réglementaire) à rehausser, risque de chute de hauteur.
- ④ **Garde-corps de l'escalier** en colimaçon d'accès à la cuve d'une hauteur inférieure à 1,10 m (hauteur réglementaire) à rehausser, risque de chute en hauteur.

⑤ **SECURITE DES BIENS :**

- ④ **Dégradations très importantes des bétons et aciers apparents.**
- ④ **Conduites intérieures et fixations très oxydées** (photo n°3).
- ④ **Capot d'accès au dôme** en mauvais état.

4.3- Forage :

① **SECURITE SANITAIRE :**

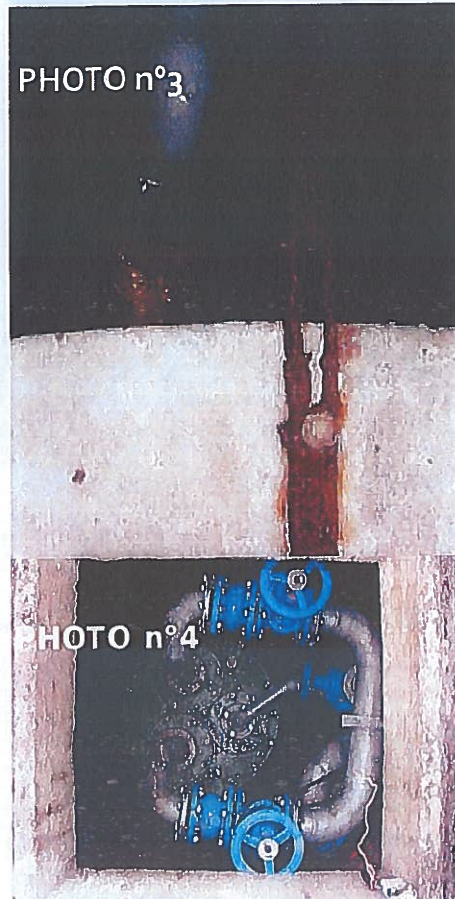
Présence d'eau au niveau de l'avant puits. Il y a un risque de débordement de cette eau dans le puits pouvant provoquer une pollution de la ressource. L'installation d'une pompe vide-cave est à prévoir (photo n°4).

② **Diagnostic des ouvrages**

VEOLIA Eau préconise un diagnostic des ouvrages (puits et colonne du forage) qui serait composé de :

- ④ Inspection caméra
- ④ Micro-moulinet
- ④ Essais de pompage

Ce diagnostic permettrait d'anticiper d'éventuels travaux sur le forage. Cette anticipation est d'autant plus nécessaire que ce forage est l'unique point d'adduction en eau potable de la commune, aucune interconnection avec les communes avoisinantes n'existant actuellement.



LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU SERVICE

La distribution publique de l'eau potable s'étend sur l'ensemble du territoire de la commune.

Ce service recouvre plusieurs activités :

- la production, c'est-à-dire le captage de l'eau,
- le traitement (désinfection au chlore gazeux, station de déferrisation),
- le stockage et la distribution.

Le mode de gestion du service

La commune dispose de son propre réseau d'eau.

Elle en est le gestionnaire et assure le cycle complet de la production jusqu'à la distribution de l'eau.

La nature exacte des compétences

Exploitation du service : elle concerne l'entretien et le fonctionnement continu des ouvrages, toutes les relations avec les abonnés (demande d'abonnement, de réalisation de branchement, la relève des compteurs, les renseignements et les conseils, etc.) ainsi que la facturation.

Le recouvrement est assuré par la perception de La Ferté Saint Aubin.

Travaux nécessaires au fonctionnement du service

Toutes les charges sont prises en compte dans le prix payé par l'utilisateur. La commune détient l'exclusivité des travaux de branchement et la pose des compteurs. Ces travaux lui sont payés directement par l'utilisateur. Les compteurs en service sont propriété de la commune qui les loue aux usagers.

La commune conserve la responsabilité d'effectuer des travaux de renforcement d'extension du réseau et la construction éventuelle de nouveaux ouvrages.

Pour assurer la surveillance et l'entretien du réseau de distribution, des conventions de prestations de services ont été signées avec :

- SGA MEYER pour le curage, pompage et poste de relevage,
- SCBM pour les mises aux normes et l'entretien.
- VEOLIA assure les visites de contrôle et d'entretien du captage et de la station de pompage, la télésurveillance de la station de pompage (transmetteur) ainsi que les travaux d'entretien et certains branchements neufs.
- NORIATECH assure la maintenance des pompes de relevage.

Forage communal : situé à 50 mètres à l'ouest de l'église (parcelle D 293).

- Profondeur 73 mètres, prélèvements effectués dans la nappe.
- En sortie traitement de désinfection au chlore gazeux ainsi que déferrisation.
- Après traitement, l'eau est dirigée vers le château d'eau (capacité de 250 m³ distribution gravitaire aux abonnés).

Responsabilités civiles et pénales

La commune d'ARDON, représentée par son maire, est responsable de la qualité de l'eau distribuée.

LA RESSOURCE EN EAU

L'alimentation en eau potable de la commune d'ARDON se fait à partir d'un forage situé à 50 mètres à l'ouest de l'église sur la parcelle D 293.

D'une profondeur d'environ **73 mètres**, les prélèvements sont effectués dans la Nappe.

L'eau issue de ce forage bénéficie, en sortie, d'un traitement de désinfection au Chlore gazeux ainsi que d'une déferrisation.

Après traitement, l'eau est dirigée vers le château d'eau, d'une capacité de 250 mètres cubes, pour être ensuite distribuée gravitairement aux abonnés.

En 2007, les volumes prélevés ont été de 70 602 m³.

En 2008, les volumes prélevés ont été de 71 986 m³.

En 2009, les volumes prélevés ont été de 77 587 m³.

En 2010, les volumes prélevés ont été de 87 303 m³,

En 2011, les volumes prélevés ont été de 82 603 m³

En 2012, les volumes prélevés ont été de 67 794 m³

En 2013, les volumes prélevés ont été de 79 004 m³

En 2014, les volumes prélevés ont été de 79 828 m³, dont 10% sont utilisés au profit de la station de déferrisation.

DISTRIBUTION

Il s'agit de l'ensemble des volumes délivrés aux abonnés à l'intérieur du territoire de la commune (volumes facturés aux abonnés).

Pour 2007, les volumes facturés aux abonnés sont de 62 759 m.

Pour 2008, les volumes facturés aux abonnés sont de 64 818 m.

Pour 2009, les volumes facturés aux abonnés sont de 69 250 m³

Pour 2010, les volumes facturés aux abonnés sont de 61 376 m³

Pour 2011, les volumes facturés aux abonnés sont de 65 340 m³

Pour 2012, les volumes facturés aux abonnés sont de 58 165 m³

Pour 2013, les volumes facturés aux abonnés sont de 53 478 m³

Pour 2014, les volumes facturés aux abonnés sont de 52 940 m³

RENDEMENT DU RÉSEAU

RENDEMENT = Volumes facturés aux abonnés / volumes introduits dans le réseau.

Pour 2008, le rendement du réseau est de 90,04 %.

Pour 2009, le rendement du réseau est de 89,2 %.

Pour 2010, le rendement du réseau est de 70 %.

Pour 2011, le rendement du réseau est de 79 %.

Pour 2012, le rendement du réseau est de 85 %.

Pour 2013, le rendement du réseau est de 68 %.

Pour 2014, le rendement du réseau est de 74 %.

Le rendement moyen en France métropolitaine est de 72%.
(Source Réseau partenarial des données sur l'eau).

POPULATION ET BRANCHEMENT

La population

Le dernier recensement INSEE 2011 donne une population de 1 174 habitants, mais les habitants de la ZAC de Limère sont reliés aux réseaux d'eau d'Orléans et d'assainissement de l'Agglo.

Les branchements

On distingue les branchements domestiques alimentant les particuliers et les branchements non domestiques desservant les bouches d'arrosage, WC publics, etc.

La notion de branchement diffère de celle d'abonné : un abonné peut avoir plusieurs branchements.

Pour 2014, le nombre de branchements est de 420.

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

Nombre d'analyses : 8 prélèvements sur la distribution et 1 prélèvement sur la production.

Il s'agit de l'ensemble des analyses réalisées à la fois par l'Agence Régionale de Santé (ARS), et par CARSO (Laboratoire Santé Environnement Hygiène de Lyon et l'Institut Pasteur de Lille).

En 2014, plusieurs analyses chimiques et bactériologiques ont été effectuées sur des points sensibles du réseau de distribution.

Les rapports d'analyses figurent en annexe 1 de ce rapport.

7 prélèvements ont également été réalisés sur le domaine de Limère, qui dépend du réseau d'eau d'Orléans.

Résultats d'analyse :

L'eau distribuée s'est révélée d'excellente qualité bactériologique et physico-chimique.

Les paramètres physico-chimiques, qui caractérisent la nature de l'eau distribuée, étaient conformes aux exigences de la réglementation en vigueur.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE
DU SERVICE PUBLIC
DE L'ASSAINISSEMENT

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU SERVICE

Le service public de l'Assainissement a pour mission la collecte des eaux usées, leur évacuation en réseau et leur épuration avant rejet en milieu naturel.

Le service Assainissement est géré en régie directe, avec le personnel municipal.

Le réseau d'assainissement d'ARDON est de type séparatif et date pour les premières tranches des années 1987-1988. Il est constitué essentiellement de canalisation en PVC CR8, diamètre 200 mm. Il est constitué de :

- Un réseau séparatif « eaux usées », qui achemine les eaux usées collectées jusqu'à la station d'épuration.
- Un réseau séparatif « eaux pluviales », couplé aux exutoires naturels (fossés, cours d'eau...), qui permet d'évacuer les eaux pluviales.

L'ensemble de ce réseau est contrôlé régulièrement.

Le principe de l'auto-surveillance (tests colorimétriques), est assuré chaque semaine par le Fontainier, Monsieur Olivier GERMAIN.

Sont donc reliés au réseau d'assainissement les habitants du centre du village et des artères principales en agglomération.

En 2014, le nombre de branchements est de 223.

STATION D'ÉPURATION

Le système de lagunage d'ARDON date de 1988, pour une capacité de 800 Équivalents / Habitants.

Bien que de type séparatif, notre réseau de collecte reste sensible aux périodes humides et pluvieuses avec pour principale conséquence la surcharge hydraulique des ouvrages qui entraîne des départs de boues vers le milieu naturel, à savoir la rivière « L'Ardoux », qui est classée en zone sensible.

Les eaux usées sont donc difficilement traitées. La filière boues ne permet donc pas une gestion rationnelle des extractions à l'origine des rejets directs vers le milieu naturel.

En 2014, un bilan d'auto-surveillance de 24 heures a été réalisé par la SATESE, du 20 juin au 1^{er} juillet, par temps sec. Les courbes des débits et résultats analytiques sont joints en annexe.

Par ailleurs, les services de l'eau de la DDT ont procédé, le 3 juin 2014, au contrôle des normes de rejet de la station. Ils ont conclu, comme l'année précédente, à « une station d'épuration recevant une pollution importante avec un traitement insuffisant », et nous encouragent à une mise en conformité dans les meilleurs délais.

PRIX DU SERVICE « EAU ET ASSAINISSEMENT »

Prix de l'eau

Les différentes composantes du prix de l'eau :

- **Location du compteur** : elle correspond à l'entretien du branchement et à la location du compteur. Elle est fixée par le Conseil Municipal.

Les prix en vigueur en 2014 sont :

<i>Anciens compteurs</i>	<i>Radio-relève :</i>
Compteur N°1 : 15.21 €	
Compteur N°2 : 22.75 €	Compteur N°2 : 22.75 €
Compteur N°3 : 43.75 €	Compteur N°3 : 43.75 €
Compteur N°4 : 131.17 €	Compteur N°4 : 131.17 €

- **Le prix de l'eau en vigueur est facturé comme suit :**
0.75 € / m³
- **Le prix de l'assainissement en vigueur est fixe et sans palier :**

1.35 € le mètre cube assaini

Le Prix du mètre cube d'eau assainie est donc de 2.10 €.

- **La prime fixe assainissement** : elle permet d'équilibrer le budget du service « assainissement ». Elle n'est pas appliquée sur la commune actuellement. (En général de l'ordre d'une vingtaine d'euros.)
- **Redevances Agence de l'eau** : l'Agence de l'eau perçoit auprès des abonnés des sommes qui ont pour objet la préservation des ressources en eau (correspondant à la redevance prélèvement), et la lutte contre la pollution (redevance pollution domestique et la redevance « réseau de collecte », mise en place depuis le 01 janvier 2008). Elles ont un caractère obligatoire et les communes doivent la percevoir puis la reverser à l'Agence de l'eau chaque année.
 - **La redevance prélèvement** : Facturée au prorata de la consommation d'eau. Nous la reversons à l'agence de l'eau. Le taux en vigueur en 2014 était de **0.050 € / m³**.
 - **La redevance Pollution domestique** : le taux en vigueur en 2014 était de **0.24 € / m³**.
 - **La redevance pour réseau de collecte** : le taux en vigueur en 2014 était de **0.19 € / m³**.

Ces différentes redevances contribuent à établir la politique de l'eau et à aider financièrement les communes à s'équiper conformément aux programmes pluriannuels qu'elles arrêtent.

Facture d'eau

La facture d'eau est établie conformément au décret n°95-635 du 6 mai 1995.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les abonnements sont payables annuellement.

Les consommations sont payables par une tranche de 30 % au 30/05 et le solde au 01/10 au vu du relevé.

Ci-dessous, figure une facture correspondant à la consommation d'un abonné domestique habitant une résidence principale et ayant une consommation annuelle de 120 mètres cubes d'eau potable et raccordé au réseau d'assainissement.

FACTURE MOYENNE SUR ARDON EN 2014			
RUBRIQUES	Nb/ m3	P.U.	TOTAL
EAU			
Location compteur N°2 ou 1 télérelève	1	22.75	22.75
Consommation en m/3	120	0.75	90.00
Redevance de prélèvement en eau	120	0.050	6.00
Redevance pollution domestique	120	0.24	28.80
ASSAINISSEMENT			
Assainissement de l'eau	120	1.35	162.00
Redevance Réseau de collecte	120	0.19	22.80
TOTAL FACTURE POUR 120 M/3			332.35

RÉCAPITULATIF DU PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT SUR LES ANNÉES PRÉCÉDENTES

Tarification M/3	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Eau potable	0.75	0.75	0.75	0.75	0.75	0.75	0.71	0.71
Assainissement	1.35	1.21	1.21	1.21	1.21	1.21	1.21	1.11

BUDGET DU SERVICE « EAU ET ASSAINISSEMENT »

Le service Eau et Assainissement de la commune d'ARDON présente au 31 décembre 2014 un résultat d'exercice positif de 26 021.40 € et un résultat de clôture de 424 023.40 €.

Une synthèse des comptes figure en annexe.

Gestion des déchets

C'est le S.M.I.R.T.O.M (Syndicat Mixte Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères) de la région de Beaugency qui se charge de la collecte des déchets pour la commune d'Ardon.

Ce syndicat comprend la collecte et le traitement :

- des ordures ménagères résiduelles en porte à porte
- des emballages ménagers recyclables en porte à porte ou en points d'apport volontaire
- du verre en points d'apport volontaire
- des papiers en points d'apport volontaire

S.M.I.R.T.O.M. de la Région de Beaugency 02.38.44.59.35

2017

ARDON

JANVIER		FEBVIER		MARS		AVRIL		MAI		JUN	
D 1	M 1	M 1	M 1	S 1	S 1	L 1	L 1	S 18	J 1	J 1	Secteur 2
L 2	J 2	J 2	J 2	D 2	D 2	M 2	M 2	V 2	V 2	V 2	
M 3	V 3	V 3	V 3	L 3	L 3	M 3	M 3	S 3	S 3	S 3	
M 4	S 4	S 4	S 4	M 4	M 4	J 4	J 4	D 4	D 4	D 4	
J 5	D 5	D 5	D 5	M 5	M 5	V 5	V 5	L 5	L 5	L 5	S23
V 6	M 7	M 7	M 7	J 6	J 6	S 6	S 6	M 6	M 6	M 6	
S 7	M 7	M 7	M 7	V 7	V 7	D 7	D 7	M 7	M 7	M 7	
D 8	M 8	M 8	M 8	S 8	S 8	L 8	L 8	J 8	J 8	J 8	
L 9	J 9	J 9	J 9	D 9	D 9	M 9	M 9	V 9	V 9	V 9	
M 10	V 10	V 10	V 10	L 10	L 10	M 10	M 10	S 10	S 10	S 10	
M 11	S 11	S 11	S 11	M 11	M 11	J 11	J 11	D 11	D 11	D 11	
M 12	D 12	D 12	D 12	M 12	M 12	V 12	V 12	L 12	L 12	L 12	S24
V 13	L 13	L 13	L 13	J 13	J 13	S 13	S 13	M 13	M 13	M 13	Secteur 1
S 14	M 14	M 14	M 14	V 14	V 14	D 14	D 14	M 14	M 14	M 14	
D 15	M 15	M 15	M 15	S 15	S 15	L 15	L 15	J 15	J 15	J 15	Secteur 2
L 16	J 16	J 16	J 16	D 16	D 16	M 16	M 16	V 16	V 16	V 16	
M 17	V 17	V 17	V 17	L 17	L 17	M 17	M 17	S 17	S 17	S 17	
M 18	S 18	S 18	S 18	M 18	M 18	J 18	J 18	D 18	D 18	D 18	
J 19	D 19	D 19	D 19	M 19	M 19	V 19	V 19	L 19	L 19	L 19	S25
V 20	L 20	L 20	L 20	J 20	J 20	S 20	S 20	M 20	M 20	M 20	
S 21	M 21	M 21	M 21	V 21	V 21	D 21	D 21	M 21	M 21	M 21	
D 22	M 22	M 22	M 22	S 22	S 22	L 22	L 22	J 22	J 22	J 22	
M 23	J 23	J 23	J 23	D 23	D 23	M 23	M 23	V 23	V 23	V 23	
M 24	V 24	V 24	V 24	L 24	L 24	M 24	M 24	S 24	S 24	S 24	
M 25	S 24	S 24	S 24	M 25	M 25	J 25	J 25	D 25	D 25	D 25	
J 24	D 26	D 26	D 26	M 26	M 26	V 26	V 26	L 26	L 26	L 26	S26
OM	V 27	L 27	L 27	J 27	J 27	S 27	S 27	M 27	M 27	M 27	Secteur 1
EM	S 28	M 28	M 28	V 28	V 28	D 28	D 28	M 28	M 28	M 28	
EM	D 29	M 29	M 29	S 29	S 29	L 29	L 29	J 29	J 29	J 29	Secteur 2
EM	L 30	J 30	J 30	D 30	D 30	M 30	M 30	V 30	V 30	V 30	
EM	M 31	V 31	V 31	M 31	M 31	J 31	J 31	D 31	D 31	D 31	

ORDURES MENAGERES Mercredi EMBALLAGES MENAGERES Mardi Secteur 1 Semaine Paire
Jeudi Secteur 2 Semaine Paire Jours fériés Collectes reportées d'un Jour

S.M.I.R.T.O.M. de la Région de Beaugency 02.38.44.59.35

2017

ARDON

JUILLET		AOUT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE	
S 1	M 1	M 1	M 1	V 1	V 1	D 1	D 1	M 1	M 1	V 1	
D 2	M 2	M 2	M 2	S 2	S 2	L 2	L 2	J 2	J 2	S 2	
L 3	J 3	J 3	J 3	D 3	D 3	M 3	M 3	V 3	V 3	D 3	
M 4	V 4	V 4	V 4	L 4	L 4	M 4	M 4	S 4	S 4	L 4	S49
M 5	S 5	S 5	S 5	M 5	M 5	J 5	J 5	D 5	D 5	M 5	
J 6	D 6	D 6	D 6	M 6	M 6	V 6	V 6	L 6	L 6	M 6	S45
V 7	L 7	L 7	L 7	J 7	J 7	S 7	S 7	M 7	M 7	J 7	
S 8	M 8	M 8	M 8	V 8	V 8	D 8	D 8	M 8	M 8	V 8	
D 9	M 9	M 9	M 9	S 9	S 9	L 9	L 9	J 9	J 9	S 9	
L 10	J 10	J 10	J 10	D 10	D 10	M 10	M 10	V 10	V 10	D 10	
M 11	V 11	V 11	V 11	L 11	L 11	M 11	M 11	S 11	S 11	L 11	S50
M 12	S 12	S 12	S 12	J 12	J 12	D 12	D 12	M 12	M 12	M 12	Secteur 1
J 13	D 13	D 13	D 13	M 13	M 13	V 13	V 13	L 13	L 13	M 13	S46
V 14	L 14	L 14	L 14	J 14	J 14	S 14	S 14	M 14	M 14	J 14	Secteur 2
S 15	M 15	M 15	M 15	V 15	V 15	D 15	D 15	M 15	M 15	V 15	
D 16	M 16	M 16	M 16	S 16	S 16	L 16	L 16	J 16	J 16	S 16	
L 17	J 17	J 17	J 17	D 17	D 17	M 17	M 17	V 17	V 17	D 17	
M 18	V 18	V 18	V 18	L 18	L 18	M 18	M 18	S 18	S 18	L 18	S51
M 19	S 19	S 19	S 19	M 19	M 19	J 19	J 19	D 19	D 19	M 19	
J 20	D 20	D 20	D 20	M 20	M 20	V 20	V 20	L 20	L 20	M 20	
V 21	L 21	L 21	L 21	J 21	J 21	S 21	S 21	M 21	M 21	J 21	
S 22	M 22	M 22	M 22	V 22	V 22	D 22	D 22	M 22	M 22	V 22	
D 23	M 23	M 23	M 23	S 23	S 23	L 23	L 23	J 23	J 23	S 23	
L 24	J 24	J 24	J 24	D 24	D 24	M 24	M 24	V 24	V 24	D 24	
M 25	V 25	V 25	V 25	L 25	L 25	M 25	M 25	S 25	S 25	L 25	S52
M 26	S 26	S 26	S 26	M 26	M 26	J 26	J 26	D 26	D 26	M 26	
J 27	D 27	D 27	D 27	M 27	M 27	V 27	V 27	L 27	L 27	M 27	Secteur 1
V 28	L 28	L 28	L 28	J 28	J 28	S 28	S 28	M 28	M 28	J 28	
S 29	M 29	M 29	M 29	V 29	V 29	D 29	D 29	M 29	M 29	V 29	Secteur 2
D 30	M 30	M 30	M 30	S 30	S 30	L 30	L 30	J 30	J 30	S 30	
L 31	J 31	J 31	J 31	D 31	D 31	M 31	M 31	V 31	V 31	D 31	

ORDURES MENAGERES Mercredi EMBALLAGES MENAGERES Mardi Secteur 1 Semaine Paire
Jeudi Secteur 2 Semaine Paire Jours fériés Collectes reportées d'un Jour

Déchetterie :

La déchetterie d'Ardon est située sur la route d'Olivet.

	Matin	Après-midi
Lundi	de 10h à 12h45	
Samedi		de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h (du 1er avril au 30 septembre)
Samedi		de 13h30 à 17h30 (du 1er novembre au 31 mars)